



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tribunaux des affaires de sécurité sociale

Question écrite n° 122990

## Texte de la question

M. Patrick Labaune souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'activité des sections des assurances sociales, chargées de traiter les contentieux entre médecins et assurance maladie. Le syndicat des médecins de la Drôme a récemment fait part de ses fortes inquiétudes, eu égard au nombre anormalement élevé des procédures en cours dans la Drôme, dix fois plus élevé que dans le Rhône. Les sanctions prises par ce tribunal ont déjà et pour conséquence la fermeture de plusieurs cabinets de médecins libéraux au risque d'exposer le département à une véritable désertification médicale. Devant une telle inégalité de traitement selon les territoires, il lui demande les mesures qu'il entend prendre rapidement afin de réformer le fonctionnement des SAS.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Labaune](#)

**Circonscription :** Drôme (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 122990

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** santé et solidarités (II)

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mai 2007, page 4372